

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 2 juillet 2026

OBJET : Budget primitif 2026

20260042

Christine FRANÇOIS, Maire

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Etaient présents : BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe, HERVIS Jean-Pierre, JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond.

Pouvoirs : BRIERE Matthieu à NEDIALKOVA Krassi, DELACOURT Marc à FAYE Pascale, FAURE Sébastien à FRANÇOIS Christine, FAVREAU Julien à DUPLAN Véronique, VERDENET Clotilde à COLLIN Catherine.

Secrétaire de Séance : DUPIN Nicole

Date de convocation du Conseil : le 25 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 19

Nombre de conseillers

Présents : 14

Pouvoirs : 5

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats pour :

- Fonctionnement dépenses et recettes 2 565 640 €
- Investissement dépenses 2 884 405.09 €
- Investissement recettes 4 587 528.58 €.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le budget primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 2 juillet 2026

La Maire,
Christine FRANÇOIS

